

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
DU PERSONNEL ET DU MATERIEL

DECRET N° 70/62 / du 3 Mars

1970
portant nomination de Mr TCHIBOTA Ap-
polinaire en qualité d'Attaché d'Ambas-
sade à Jérusalem (Israël)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisa-
tion du Ministère des Affaires Etrangères;

Vu le décret n° 61-143 du 27 Juin 1961 portant statut
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la Ré-
publique Populaire du Congo;

Vu les décrets n°s 62/287 du 8/9/1962 et 67-116/ETR&D.
AGPM du 16 mai 1967 fixant la rémunération des Agents diplomatiques
et consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

Vu le décret n° 67/102 du 6 mai 1967 réorganisant les
structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'E-
tranger;

Vu le décret n° 70/2 du 4/1/70 portant nomination des
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères;
Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE

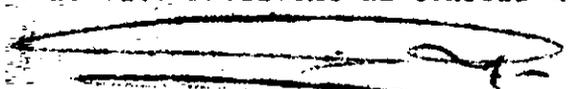
ARTICLE 1er. - Monsieur TCHIBOTA Appolinaire, Inspecteur de Police
de 2^e échelon, précédemment en service à Brazzaville, est nommé
Attaché d'Ambassade à Jérusalem (Israël)

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la
date de prise de service de l'intéressé à Jérusalem sera enregistré
et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.-

BRAZZAVILLE, LE 3 MARS 1970

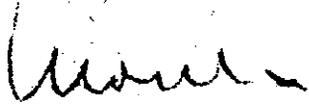

Le Commandant Marien NGOUABI.-

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Con-
seil d'Etat
Le Vice-Président du Conseil d'Etat

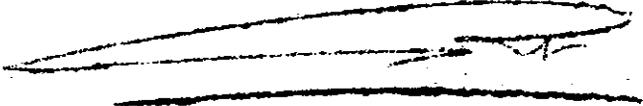

Le Commandant Alfred RAOUER

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et du Travail.-

p. Le Ministre des Affaires
Etrangères .-



M. A. MOUDILENO-MASSENGO.-

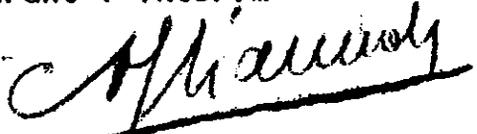


COMMANDANT A. RAOUL

Le Ministre des Finances
et du Budget, en mission

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et des Mines assurant l'intérim

LE MINISTRE .-



C.M. SIANNARO.

